



SYNDICAT MIXTE DE LA STATION
DES MONTS D'OLMES

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

SYNDICAT MIXTE
DE LA STATION DES MONTS D'OLMES

SEANCE DU 16 AVRIL 2024

Extrait du registre des délibérations du SYNDICAT MIXTE

N°05/2024

OBJET : Budget principal 2024 M57.

L'an deux mille vingt-trois, le 16 avril à 17 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la station des Monts d'Olmes, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ suite à une première convocation le 12 avril 2024 lors de laquelle le quorum n'était pas atteint.

Présents : Messieurs DES Claude, LAFFONT Hervé, SABATIER Michel, SANCHEZ Marc.

Absents : Mesdames DARDENNE Sandrine, MIQUEL Jessica, Messieurs LAFFONT Frédéric, TOME O Alain, TREMOLIERES Didier, ROSSI Jean-Louis.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales M. LAFFONT Hervé a été désigné secrétaire de séance parmi les membres du Comité Syndical.

Après s'être fait présenter les éléments constituant le budget principal M57 2024 du syndicat, l'assemblée est appelée à se prononcer sur ce document.

Où l'exposé de Monsieur Le Président et après en avoir débattu, les membres du Comité syndical ont, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le budget principal M57 du syndicat mixte des Monts d'Olmes.
- **D'INFORMÉ** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

<u>Nombre de Membres</u>	
En exercice	10
Présents	4
Représentés	0
Absents	6
Votants	4
Vote Pour	4
Vote Contre	0
Abstentions	0

Accusé de réception en préfecture
009-200096360-20240416-05-2024-BF
Date de télétransmission : 17/04/2024
Date de réception préfecture : 17/04/2024

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que
ci-dessus,

Certifié exécutoire,

Après transmission en Préfecture le,

Et publication le,

Le Président,

Marc SANCHEZ

